

endroit à l'autre au Canada, afin d'entendre des témoignages sur le projet de loi C-55.

Extrait des *Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles* du mardi 8 décembre 1987:

L'honorable sénateur Fairbairn propose, - Que sujet à l'approbation du Sénat, un groupe composé d'un maximum de six membres du comité, plus le personnel, soit autorisé à voyager à certaines villes au Canada pour avoir des audiences avec des groupes et individus intéressés relativement au projet de loi C-55.

*Le greffier du Comité,*  
ANDREW N. JOHNSON.

**BUDGET ORIGINAL ADOPTÉ PAR LE SÉNAT**  
**LE 18 JUIN 1987**

Services professionnels et autres (y compris les salaires)	29 200 \$
Transports et communications	13 440
Autres dépenses	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>44 140 \$</b>

**DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE RÉVISÉ**

Services professionnels et autres (y compris les salaires)	11 800 \$
Transports et communications	66 612
Autres dépenses	1 300
<b>TOTAL</b>	<b>79 712 \$</b>

**DIFFÉRENCE**

Services professionnels et autres (y compris les salaires)	17 400 \$
Transports et communications	+ 53 172
Autres dépenses	- 200
<b>TOTAL</b>	<b>+ 35 572 \$</b>

Donc, 35 572 \$ sont demandés en fonds nouveaux

Le budget original ci-dessus a été approuvé par le Comité le 2<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1987.

Le budget révisé a été approuvé par le Comité le 8<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1987.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Le Président du Comité permanent du Sénat des affaires juridiques et constitutionnelles  
Joan Neiman

Date: Le 8 décembre 1987

Approuvé par:

Le Président du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration  
Guy Charbonneau

Date: Le 15 décembre 1987

**Renseignements à titre d'information seulement**

Budget autorisé pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 1985 au 31 mars 1986	52 750 \$
Budget autorisé pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 1986 au 31 mars 1987	61 700 \$
Budget autorisé pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 1986 au 31 mars 1987	34 940 \$
Budget original autorisé pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 1987 au 31 mars 1988	44 140 \$

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES**

**Services professionnels et autres** (incluant les salaires);

- Services de conseillers  
Conseiller juridique @ 800 \$ par jour  
6 jours @ 800 \$ 4 800 \$

NOTA: Les conseillers seront embauchés par contrat selon la législation déferée au Comité

- Honoraires 2 000 \$

NOTA: Témoins-experts invités par le Comité ont dans le passé, demandés d'être remboursés pour des frais honoraires (2 individus x 1 000 \$). Ce montant est basé sur la moyenne des demandes reçues antérieurement.

- Relations publiques - Humphreys 5 000 \$ 11 800 \$  
Communications avec les médias, entrevues, etc.

**Transport et communications:**

- Participation des membres du Comité et/ou son personnel à des conférences spéciales, séminaires et/ou allocutions prononcées. 7 500 \$

NOTA: Ce montant approximatif est basé sur deux (2) participants pour